



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Emmanuel HANON, Maire de la ville d’Orthez, certifie :

➤ **avoir fait afficher le 25 août 2020, dans la forme ordinaire :**

- l’arrêté n°20U03 prescrivant l’ouverture de l’enquête publique relative à l’intérêt général de l’opération de requalification du site de la papeterie des Gaves et à la mise en compatibilité correspondante du Plan Local d’Urbanisme de la commune d’Orthez Sainte-Suzanne par déclaration de projet

➤ **avoir fait afficher le 28 août 2020, dans la forme ordinaire :**

- l’avis d’enquête publique relative à l’intérêt général de l’opération de requalification du site de la papeterie des Gaves et à la mise en compatibilité correspondante du Plan Local d’Urbanisme de la commune d’Orthez Sainte-Suzanne par déclaration de projet
→ à l’Hôtel de Ville, sis 1 place d’Armes à Orthez, ainsi qu’aux emplacements suivants :
- Mairie de Sainte Suzanne, sise 566 Rue la Carrère à Orthez Sainte-Suzanne,
- Service Urbanisme de la ville d’Orthez, sis 10 bis avenue Francis Jammes à Orthez Sainte-Suzanne,
- Service de la Régie de l’Eau et de l’Assainissement, sis 10 bis avenue Francis Jammes à Orthez Sainte-Suzanne
- Médiathèque Jean-Louis Curtis, sise 30 place du Foirail à Orthez Sainte-Suzanne
- Complexe de la Moutète, sis Place de la Moutète à Orthez Sainte-Suzanne
- Site de la Communauté de Communes Lacq Orthez, sis 9 Avenue du Pesqué à Orthez Sainte-Suzanne (à l’accueil et sur le site concerné par le projet)
- Sur l’espace vert à l’intersection du chemin et de la propriété sise 3 rue du Moulin

➤ **avoir fait mettre en ligne, le 28 août 2020, sur les sites Internet et réseaux sociaux de la ville d’Orthez Sainte-Suzanne et de la Communauté de Communes Lacq Orthez l’avis d’enquête publique**

➤ **avoir fait mention le 28 août 2020 sur le panneau d’affichage électronique de la commune d’Orthez Sainte-Suzanne**

➤ **avoir fait diffuser et publier l’avis d’enquête publique dans la presse**

- faisant connaître l’ouverture de l’enquête publique quinze jours avant le début de celle-ci, soit le 28 août dans les journaux locaux la République des Pyrénées et le Sud-Ouest

Pour faire valoir ce que de droit

Orthez, le 28 août 2020

Le Maire,

Emmanuel HANON

